

# déi Lénk

Motion ,

4

Dépôt: Nathalie Oberweis

Luxembourg, le 07 juillet 2022

HA au sujet des violences  
gynécologiques et obstétricales

La Chambre des déput.é.e.s,

- Considérant que l'autodétermination en matière de recours aux soins, d'accompagnement à la naissance et de conditions d'accouchement devrait être garantie par la loi dans le contexte de la lutte contre les VGO ;

- considérant qu' une maison de naissance une option pour les grossesses sans complications ;

- considérant que les maisons de naissances sont en principe conventionnées à une maternité à proximité ;

- considérant qu'une maison de naissance est un établissement géré par une ou plusieurs sages-femmes ;

- considérant une demande croissante de la part des futures mamans d' accoucher en maison de naissance et ceci aussi pour éviter des éventuelles violences obstétricales ou suite à des mauvaises expériences de VGO ;

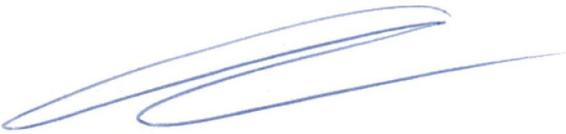
- Considérant que des maisons de naissance existent dans nos pays voisins et que nombreuses sont les femmes qui y vont pour accoucher ;

- considérant qu' il y a différents modèles de maisons de naissance ;

invite le gouvernement

- à donner le choix aux personnes où et avec qui elles veulent accoucher et pour cela soutenir la création d'une maison de naissance (Gebuertshaus) ou étudier la possibilité d' une maison de naissance au Luxembourg ;

  
Myriam Cecchetti

  
Nathalie Oberweis